

N°	Objet	Destinataire	Superficie (ha)
ER 1	Création d'un espace public (et équipements et aménagements connexes), chemin de la Candoule	Commune	0,21
ER 2	Élargissement de voirie et création de stationnements publics, rue des écoles	Commune	0,08
ER 3	Création d'un parc de stationnement public (et équipements connexes) et/ou d'un équipement public - chemin de Gajanet	Commune	0,04
ER 4	Régularisation/ acquisition de voirie ouverte à la circulation publique, chemin de la Candoule	Commune	0,26
ER 5	Création d'un espace vert public	Commune	0,05

Zone du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Zone urbaine (U)

Zone agricole (A)

Zone naturelle (N)

Emplacements réservés

Périmètres soumis à des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Servitudes de mixité sociale

Périmètre de protection de captage qui ne fait pas l'objet d'une DUP

Protection des itinéraires de promenades et de randonnées

Cheminement piéton à maintenir

Marge de recul le long des voiries départementales

Réseau de liaison - 25 m

Réseau de proximité - 15 m

Prescriptions écologiques

Préservation des pelouses sèches

Préservation des ripisylves

Préservation des zones humides

Protections paysagères

Protections paysagères

Alignement d'arbres remarquables

Arbres remarquables

Protections visant à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier certains éléments pour des motifs d'ordre culturel, historique, ou architectural

Protection d'éléments de patrimoine bâti

Informations complémentaires

Bâti agricole

Bâtiment non cadastré (Janvier 2026)

Bâtiment (PCI Express 09-2025)

Parcelle cadastrale (PCI Express 09-2025)

Commune de Gajan



Département du Gard (30)
Commune de Gajan

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Pièce 4.2 : Règlement graphique – Plan général

Echelle : 1/5 000ème



Révision générale du PLU approuvée le : 10/02/2026

SARL Alpicité
Avenue de la Chapelle
95 200 EMBLUN
Tél : 04 92 46 51 80
contact@alpicite.fr
www.alpicite.fr

0 250 500 m

